Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212202139-20260605-01_05_06_2026-DE

COMMUNE DE PLOUËR SUR-RANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

---

*L'an **deux mille vingt-six**, le **5 juin** à **vingt heures**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 29 mai 2026, se sont réunis en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann GODET, Maire.*

***Présents** : M. GODET, M. ADAM, Mme DELANGHE, M. CORMIER, Mme BETTLER, Mme EZ-ZAFIR RICHARD, Mme SIMON-GRIMONT, M. MAUPOINT, M. FLAUX, Mme SAVARE, M. LEFRANC, Mme BOVE, M. BOUGIS, M. LECHIEN, Mme CAILLE, Mme AVELINE-BRIGNON et M. COLAS, M. de BODMAN, Mme VILBOU et M. LETERRIER*

***Excusés** : M. JUHEL, Mme BORDEREAU et Mme RIPOCHE*

***Pouvoirs** : M. JUHEL donne pouvoir à Mme EZ-ZAFIR RICHARD*
Mme BORDEREAU donne pouvoir à Mme DELANGHE
Mme RIPOCHE donne pouvoir à Mme SAVARE

***Nombre de membres du conseil municipal présents ou représentés :** 20 sur 23*
Le quorum étant atteint – 20 membres du Conseil Municipal présents - celui-ci peut valablement délibérer.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Aurélie DELANGHE est désigné à l'unanimité des membres présents, secrétaire de séance.

1. Élection des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin de liste (1 000 habitants et plus)

Vu le code électoral ;
Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
Vu la circulaire ministérielle INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;
Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 20 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212202139-20260605-01_05_06_2026-DE

Composition du bureau electoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est compose par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes.
Il s'agit de MM. de BODMAN et CORMIER et de, M.COLAS et Mme AVELINE-BRIGNON.
La présidence du bureau est assurée par Monsieur le Maire.

Élection des délégués

Les listes déposées et enregistrées :

La liste A proposée et conduite par M.GODET se compose de:
- M. GODET
-Mme DELANGHE
- M. ADAM
- Mme BETTLER
- M. CORMIER
- Mme EZ-ZAFIER RICHARD
- M. JUHEL

La liste B proposée et conduite par M. de BODMAN se compose de:
- M. de BODMAN
- Mme VILBOU
- M. LETERRIER

M. le Président rappelle l'objet de la séance, l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.
Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
(11 conseillers municipaux concernés: 7 délégués titulaires et 4 suppléants, 2 listes déposées)

- nombre de bulletins : 23
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 23

Ont obtenu :
- liste A : 20 voix
- liste B : 3 voix

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212202139-20260605-01_05_06_2026-DE

1re répartition :

Le quotient applicable est : 23/7 = 3.2857

La liste A obtient 6 sièges
La liste B obtient 1 siège

Ainsi 7 sièges ont été attribués.

2ème répartition :

Le quotient applicable est : 23/4= 5.75

La liste A obtient 4 sièges
La liste B obtient 0 siège

Ainsi 4 sièges ont été attribués.

Monsieur le Maire proclame les **résultats définitifs** :
Liste A : 10 sièges
Liste B : 1 siège

Pour extrait conforme, le 5 juin 2026

Le Maire,
Yann GODET

MAIRIE de PLOUER-sur-RANCE
(Côtes-d'Armor)
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La secrétaire de séance,
Aurélie DELANGHE

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212202139-20260605-01_05_06_2026-DE